

TERMES DE REFERENCE

**PLAN DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DES CONTRÔLEURS TIC ET AGENTS
RECENSEURS**

CINQUIEME RECENCEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE (RNA-5)

Septembre 2024

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| CONTEXTE ET JUSTIFICATION | 3 |
| I. AVIS DE RECRUTEMENT DES AGENTS DE TERRAIN | 4 |
| II. ENREGISTREMENT EN LIGNE DES CANDIDATURES..... | 4 |
| III. PRESELECTION DES AGENTS DE TERRAIN | 4 |
| III.1 Critères de présélection contrôleur TIC..... | 5 |
| III.2 Critères de présélection des agents recenseur..... | 5 |
| IV. TEST PRATIQUE DE SELECTION..... | 5 |

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la modernisation du système statistique national (SSN) au Togo, le ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (MAHVDR) a pour obligation de faire l'état des lieux du secteur à travers le 5^{ème} recensement national de l'agriculture (RNA 5), 10 ans après le RNA 4 de 2012, afin de disposer des caractéristiques du secteur, redéfinir la base de sondage et l'échantillon et mettre à jour les données sectorielles pour répondre au mieux aux demandes d'informations des différents utilisateurs des données et statistiques agricoles, conformément à la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025.

Ainsi, pour mener à bien ces travaux de terrain, le ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural doit procéder au recrutement des meilleurs agents de terrain en occurrence les contrôleurs TIC et les Agents recenseurs (AR). Il faut noter que ce processus doit suivre les étapes suivantes :

- annonce de l'avis de recrutement des agents de terrain (contrôleurs TIC et agents recenseurs) ;
- enregistrement en ligne des informations spécifiques des candidatures à travers le lien : <https://rna5.statagritogo.tg> ;
- présélection des agents de terrain (superviseur TIC et AR) sur étude des dossiers ;
- test pratique de sélection (TIC et agents recenseurs).

I. AVIS DE RECRUTEMENT DES AGENTS DE TERRAIN

Dans le cadre de la collecte des données relatives au RNA 5, il est prévu un recrutement de 3 039 agents de terrain répartis dans les tableaux ci-dessous en fonction des postes et régions.

Pour le recrutement des agents de terrain (contrôleurs TIC et agents recenseurs), un avis sera publié dans le quotidien national **TogoPresse** et sur le site web du ministère <https://agriculture.gouv.tg/documentation/>. Il faut noter que l'enregistrement des candidats se fera en ligne et seuls les candidats respectant les critères décrits dans l'avis seront éligibles pour passer le test de sélection.

Les chefs d'équipes, les superviseurs régionaux et préfectoraux ne seront pas recrutés mais identifiés parmi le personnel du ministère sur la base de leurs compétences, de leur connaissance du milieu et des langues parlées.

Tableau 1 : Récapitulatif du personnel à recruter, former et à retenir

| Profils | Effectifs |
|---------------------------|--------------|
| Contrôleurs TIC | 45 |
| Agent recenseurs | 3000 |
| Superviseurs centraux | 40 |
| Superviseurs régionaux | 12 |
| Superviseurs préfectoraux | 78 |
| Total | 3 169 |

II. ENREGISTREMENT EN LIGNE DES CANDIDATURES

Dans le cadre de ce recensement, toutes les candidatures seront numériques et il n'est pas prévu de dépôt physique de dossiers. Dans cette optique, le ministère de l'agriculture mettra à la disposition des candidats une application web pour leur enregistrement en ligne dont le lien est : <https://rna5.statagritogo.tg>. Le formulaire d'enregistrement annexé au présent document, comprend deux (02) grandes informations en l'occurrence :

- **Partie 1** : relative aux informations d'engagement et de consentement du candidat qui accepte travailler sous pression et partout où besoin sera ;
- **Partie 2** : relative aux informations démographiques spécifiques du candidat (nom, prénom, date de naissance, niveau d'étude, langues parlées, sexe, préfecture, commune de résidence, ...).

III. PRESELECTION DES AGENTS DE TERRAIN

A la fin de l'enregistrement en ligne des candidatures, une **équipe Ahdoc** sera mise en place à la DSID en vue de procéder à la vérification des dossiers de candidatures avec l'appui de l'INSEED en respectant les critères suivants en fonction du poste :

III.1 Critères de présélection contrôleur TIC

Les agents contrôleurs doivent :

- être de nationalité togolaise ;
- avoir un âge compris entre 22 et 45 ans ;
- avoir un niveau minimum de bac+2 en informatique ou un diplôme universitaire avec une bonne connaissance en informatique ;
- avoir exécuté au moins deux (02) missions de collecte des données (enquête, recensement) au cours des 3 dernières années ;
- postuler dans la **Commune** dans laquelle il souhaite travailler ;
- parler couramment au moins une des langues de la préfecture dans laquelle le candidat postule ;
- avoir une connaissance sur l'utilisation des TIC, notamment les tablettes ;
- avoir une bonne maîtrise du français ;
- avoir une capacité de former (capacités pédagogiques) serait un atout ;
- avoir une bonne capacité de communication orale et une aisance relationnelle serait un atout;
- être apte à travailler sous pression et en équipe ;
- être disponible durant toute la durée de la mission ;
- être disponible pour travailler en milieu rural ;
- savoir conduire obligatoirement une moto à embrayage ;
- avoir participé au Cinquième RGPH en 2022 serait un atout.

III.2 Critères de présélection des agents recenseurs

Les agents recenseurs doivent :

- être de nationalité togolaise ;
- avoir un âge compris entre 18 et 45 ans ;
- avoir au moins le niveau BAC2 ou équivalent ;
- postuler dans la **Commune** dans laquelle il souhaite travailler ;
- parler couramment au moins une des langues de la préfecture dans laquelle ils postulent ;
- avoir une bonne maîtrise du français ;
- avoir une bonne connaissance de l'utilisation des TIC, en particulier les tablettes et les smartphones (android) pour la collecte de données ;
- être apte à travailler sous pression et en équipe ;
- être disponible durant toute la durée de la mission ;
- être disponible pour travailler dans toute zone en cas de besoin.

A la fin de cette phase, toutes les candidatures non éligibles seront rejetées.

IV. TEST PRATIQUE DE SELECTION

Après la présélection des candidats, les résultats seront publiés sur le site web <https://agriculture.gouv.tg/documentation/> et affichés dans les directions régionales de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (DAHVDR). Les candidats présélectionnés seront soumis à un test après la formation.